



LIGUE D'ALSACE D'AIKIDO ET D'AIKIBUDO FFAAA

Le Président

Robert HANNS
6 Rue de la Fouine 67500 HAGUENAU
Tél. Port. : 06.08.32.17.66
E-mail : alsace@aikido.com.fr

OBJET : Location tatamis

REFER. : Votre courrier du

Madame

Suite à votre courrier cité en référence j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'autorise la mise à votre disposition, des tapis de la ligue entreposés respectivement à Molsheim, à l'ASL de la ROBERTSAU et à SINGRIST pour organiser une manifestation dans le cadre des activités de votre club.

Pour l'aspect matériel vous voudrez bien vous adresser directement aux responsables de ces clubs, qui sont habilités à recevoir la caution et à la restituer après avoir constaté que le contrat est rempli.

Le Président
Robert HANNS



LIGUE D'ALSACE D'AIKIDO ET D'AIKIBUDO FFAAA

Le Président

Robert HANNS

6 Rue de la Fouine 67500HAGUENAU

Tél. Port. :06.08.32.17.66

E-mail alsace@aikido.com.fr

à

LOCATION DES TAPIS DE LA LIGUE CONVENTION

Entre la LIGUE d'ALSACE de la FFAAA représentée par son Président et
L'Association dénomméereprésentée par son Président
Il est convenu que la LIGUE met à disposition de l'associationm² de tatamis aux conditions suivantes
définies par l'AG de la Ligue

CONDITIONS

1° Surface disponible: 252 M²

Soit à MOLSHEIM (responsable HAEGY Edouard -Tél.: 03 88 38 13 42)

Soit à l'ASL ROBERTSAU (responsable J.P. DOTTER – Tél.: 03.88.68.77.04)

Soit à SINGRIST (Responsable Laurent GASSMANN - Tél. : 06.08.00.44.39)

2° Tarif:

=>Forfait quelle que soit la durée de la location, 0,30 Euros le M²

=>Location, par jour d'utilisation : 0,15 Euros le M²

NOTA : Pour les opérations promotionnelles gratuites la mise à disposition est gratuite.

3° Le matériel devra être restitué en bon état.

4° Le responsable de l'organisme loueur devra certifier que le tapis est assuré aussi bien durant le transport que durant l'usage.

5° Quelle que soit la nature de l'opération, il devra déposer une caution de 1,50 Euros par mètre carré de tapis mis à disposition (chèque au nom de la ligue d'Alsace FFAAA).

6° Il devra charger et décharger les tapis aux lieu et heure qui auront été convenus avec le responsable du club dépositaire

Les opérations de chargement, de déchargement et de transport sont à la charge du loueur.

7° Le présent document, signé par les parties, vaut contrat.

Maison des Sports

4, rue Jean Mentelin BP 28 67035 STRASBOURG Cedex 2

Tél. : 03.88.26.94.80 Fax. : 03.88.86.43.30

E-Mail : alsace@aikido.com.fr Site : <http://ligue.alsaceaikido.free.fr/index.php>

Reg. des Associations Vol XXXXV - N°79 - T.I de Strasbourg

DECOMPTE

1° PRISE EN CHARGE :. M ² x 0,30 Euros	=--Euros
2° UTILISATION	::M ² x 0,15 Euros x 1Jours ⁽¹⁾	=--Euros
TOTAL		=--Euros
3° CAUTION: M ² x 1,50 Euros	=--Euros

Pour la Ligue
 A Haguenau Le
 Le Président
 Robert Hanns

Pour le Club
 A.....Le
 Le Président

¹ Jour de prise en charge et de restitution non compris